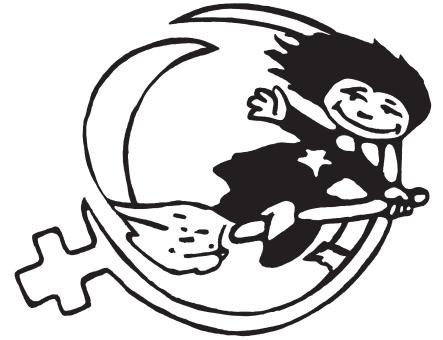


Travail reconnu:

maintenant!



Le care travail non payé et non valorisé

Les femmes ont des doubles-journées: elles ont un emploi, plus ou moins payé, et s'occupent d'autres personnes, souvent de leur famille, ce qui n'est pas payé. Les femmes ne partent pas ou ne reviennent pas «de bosser», elles ne font que bosser. Elles enchaînent pour que tout tienne sur 24 heures: après le «vrai boulot» (celui qui paie les factures), vient l'autre boulot, le «faux boulot», celui qui doit être fait: faire les courses avant de rentrer, la lessive avant d'aider les enfants avec les devoirs, aider les grands-parents, ranger, nettoyer, planifier les activités familiales. Cela s'appelle le *care*.

«Petits boulots», petites paies

Il y a des femmes qui gagnent de l'argent en tant que blanchisseuses, cuisinières ou nettoyeuses, ou avec d'autres travaux de ménage. Comme ce n'est pas considéré du «vrai boulot», on considère que ce genre d'activité est dévolue aux femmes et encore plus à celles qui font la même chose à la maison et à leur travail, alors il vaut peu d'argent. Il en résulte des journées interminables: lessive au boulot, lessive à la maison. Cuisine au boulot, cuisine à la maison. Nettoyage au boulot, ménage à la maison. Moins elles gagnent de l'argent, plus elles cumulent de «petits boulots» qui, comme leur nom l'indique, ne sont pas considérés de «vrais boulots» (concierge, vendeuse à temps partiel, emplois souvent externalisés). Elles cumulent plusieurs emplois mal payés, ne donnant pas accès au deuxième pilier, avec de mauvaises conditions de travail (temps de travail fractionné, longs déplacements, salaire horaire). Parfois le travail est organisé de façon à être précaire, par exemple: chez les assistantes à l'intégration, les interprètes communautaires, les secteurs du nettoyage, de l'encadrement des enfants, dans les EMS et les CMS. Il n'y a pas de postes de travail à plein temps, mais leur horaire de travail est fractionné de telle manière qu'elles ne peuvent pas le combiner avec

un autre emploi. Le salaire lié à de tels emplois est systématiquement insuffisant pour vivre. Ces situations concernent des milliers de places de travail.

Pas de choix!

La double-journée n'est pas un choix pour les femmes. Les «faux boulots» sont rarement faits par envie, mais par nécessité. Avec un faible revenu, il est presque impossible de payer une personne pour réaliser ces tâches et il est rare que le conjoint réduise son temps de travail pour aider. C'est un cercle sans fin. Faible revenu induit plus de travail à domicile, sans être payée. La majorité des grands-mères réduisent leur temps de travail pour garder leurs petits-enfants, car leur travail coûte moins que la crèche ou que le manque à gagner des parents. Les mères réduisent leur temps de travail pour s'occuper des enfants, puis restent à temps partiel pour s'occuper des grands-parents. A travail égal, les femmes gagnent moins que les hommes, le calcul est vite fait. Mais cette inégalité n'est pas la seule. Les femmes ont également un accès inégal au travail. Elles sont enfermées dans les emplois à temps partiel contraint, à la flexibilité obligée, à la variabilité et à la précarité déterminantes.

Encore et toujours du non payé

Les tâches ménagères, le soin aux proches, sont considérées comme des activités quotidiennes, qui ne connaissent ni les fins de semaines de repos, ni les vacances et ne s'arrêtent pas à l'âge de la retraite. Ces tâches demandent du temps, non payé, précarisant les femmes qui le font, avec des conséquences réelles sur leur retraite et leur santé. Il existe des bonifications pour le premier pilier, pour les tâches éducatives et pour les tâches d'assistance, mais elles sont largement insuffisantes. Nous y reviendrons lors d'une prochaine publication.

Retraites de misère, qui paie l'addition?

Pour nombre de femmes, le temps consacré aux tâches du *care*, le travail salarié à temps partiel et/ou mal payé, la précarité du statut au travail salarié sont autant de facteurs qui ont pour conséquence à la retraite des rentes qui ne permettent pas de vivre dignement. Comme si les soins aux autres devaient être sanctionnés au-delà de la fin de la vie salariée, déjà mal salariée. On peut y déceler une logique perverse, nous y voyons une insupportable injustice.

Les trois piliers nous tombent dessus

En effet, la réalité de nombreuses femmes, ce sont des rentes de deuxième pilier insuffisantes, misérables, voire carrément inexistantes. Et la dépendance qui va avec. Pourquoi? Parce que le revenu à la retraite est intimement lié au revenu de l'emploi. Ce lien est même présent jusque dans la composante la plus sociale du revenu de retraite qu'est l'AVS.

Pour cette raison, nous refusons d'enfermer la notion de travail dans celle de l'emploi. Ce dernier est régi par des règles définies par un modèle économique et social qui génère les inégalités que nous dénonçons.

Travail du care: utilité sociale et valeur

Ce qu'il nous faut, c'est la reconnaissance du travail effectué à la mesure de son utilité sociale. Et sans distinction entre les différents temps et étapes de la vie. Ainsi, les années consacrées aux études, à l'éducation des enfants, au soutien des proches en difficulté passagère ou chronique, à la solidarité entre les générations, toutes les années doivent compter. Et que l'on

ne nous dise pas que «ce n'est pas si simple et pose un sacré problème»; si nous n'avons pas compris quelles sont les priorités après une année de COVID-19... alors là, nous avons un problème bien plus grand encore.

Dans l'immédiat et parce qu'il faut bien commencer par quelque chose, nous revendiquons la valorisation intégrale des années sans activité professionnelle consacrées à l'éducation des enfants et à l'aide aux proches. Pour la fonction publique vaudoise, l'Etat employeur a fait un timide pas en ce sens pour les personnes nouvellement engagées. Rien pour les personnes déjà en place, rien pour le secteur parapublic de la santé et du social où les femmes sont omniprésentes, surtout aux postes les moins bien lotis en termes de rémunération et/ou de taux d'activité. Partout, la valorisation des années consacrées à l'éducation et à l'activité familiale ou auprès de proches doit être intégrée dans le 2^e pilier. La treizième rente AVS et une treizième rente LPP doivent compléter ce dispositif.

Dans le même sens, nous refusons l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans tout comme tout autre relèvement ultérieur. Nous dénonçons avec la même force la baisse continue des rentes de deuxième pilier et la pression croissante contenue dans les discours selon lesquels les personnes «responsables» se constituent un troisième pilier - juste impossible pour une majorité de salariées.

Être une femme, ce n'est pas être une bonne, une pomme ou une bénévole mais un-e être humain-e à qui revient une part égale de la gestion et de la répartition des ressources, des savoirs et des tâches.



**L'ÉGALITÉ C'EST PAS LA MOITIÉ DU GÂTEAU.
C'EST LA MOITIÉ DE LA BOULANGERIE!**

Visionnez la carte interactive de nos luttes:

